

COMPTE-RENDU DU PANEL RIVERAINS/COMMERCANTS du 22 février 2022

CHANTIER TOOTS THIELEMANS

Participants :

- **Public**
- **Carlos Van Hove, STIB-MIVB**
- **Laurent Borsellini, STIB-MIVB**
- **Laurent Vermeersch, STIB-MIVB**
- **Vincent Carel, STIB-MIVB**
- **Samir Benelcaïd, STIB-MIVB**
- **Sylvain Guichard, STIB-MIVB**
- **Franz Van Meensel, STIB-MIVB**
- **Patrick Gillieaux, STIB-MIVB**
- **François-David Jonard, SM Toots**
- **Charlotte Delagaye, SM Toots**
- **Vanessa Goossens, Ville de Bruxelles**
- **Marie-Louise Hamelryk, Ville de Bruxelles**
- **Kevin Van Den Hout , HUB**
- **Catherine Morenville, commune de St Gilles**

Présentation: (cf. PowerPoint en annexe)

1. Avancement du chantier

Questions - commentaires par thème

- a. Zone Jamar/Information. Constat du manque d'information dans le quartier lors de la dernière phase de travaux en décembre. Demande de ne pas réitérer cette erreur pour les changements de la fin mars. R : Un toute-boite a bien été fait, y compris au niveau du Jamar 19. Force est de constater que le niveau de qualité de la distribution n'est pas à la hauteur. Décision a été prise de travailler avec un entreprise locale dès la prochaine distribution. L'ombudsman s'engage à dédoubler la communication sur place.

Suggestion est faite de mettre les documents pour affichage aux valves du Jamar 19 et dans les hôtels avoisinants. R : L'idée est retenue.

- b. Latérale Jamar/Parking sauvage. Constat que notamment les clients de la Ruche et de l'hôtel de France ne respectent l'interdiction de stationner. Demande de verbalisations plus fréquentes et de mise en place d'une peinture au sol zébrée. R : La police intervient régulièrement. Elle évacue les voitures. Lors de la visite sur le terrain. la zone de police Midi a cherché à conscientiser le propriétaire de la Ruche.
La Peinture au sol nécessite un accord de la police pour avoir force de verbalisation.
Engagement en fin de séance de Mme C. Morenville de réinsister auprès de la Ruche sur le

respect des règles et d'envisager les possibilités de mettre en place des peintures au sol.

- c. Latérale Jamar/La Ruche. Constat réitéré de non-respect des règles du propriétaire de la Ruche tant au niveau de poubelles (dépôt en zone interdite) qu'au niveau de sa tonnelle. R : Conscientisation a été faite à de nombreuses reprises. Les agents de la STIB prennent systématiquement des photos des incivilités pour les envoyer à Bruxelles Propreté. Bruxelles Propreté fait des ramassages en dépit du fait qu'il s'agit de dépôts clandestins. Verbalisation est faite ponctuellement. Force est de constater que cela ne suffit pas. Les plaintes sont remontées. Engagement en fin de séance de Mme C. Morenville de porter le problème (cfr point précédent).
- d. Latérale Jamar/Eclairage. Demande de porter une attention toute particulière aux besoins d'éclairage, lorsque la zone sera à nouveau réduite. R : Le point est pris en considération.
- e. Zone Jamar/Points de collecte :
Est-ce que le point de collecte à hauteur du 19 va être transformé en espace fermé, de quoi limiter les dépôts clandestins. R : Non dans la mesure où ce point de collecte est amené à être déplacé. Ce point de collecte étant situé sur une voirie régionale, il fait l'objet de remises à zéro ponctuelles, contrairement à ceux de la Ville de Bruxelles qui font l'objet d'une remise à zéro systématique 2 fois/semaine.
Les points fixes sont désormais transformés en dur. Ce sera tout prochainement le cas pour celui à hauteur de la place Bara.

Zone Stalingrad/Points de collecte : Les nouveaux points de collecte ne résolvent rien. R : Le respect des points de collecte n'est pas identique partout. Le point de collecte à hauteur de la rue Roger van der Weyden est globalement bien respecté. Idem en ce qui concerne celui coté place Anneessens. Il est exact que de nombreuses incivilités sont rencontrées au point de collecte Bd Lemonnier/rue de la Fontaine. La bonne collaboration avec la Ville de Bruxelles permet une remise à zéro 2 fois par semaine. Le passage désormais quotidien de Bruxelles Propreté contribue à réduire les dépôts clandestins. Idem en ce qui concerne l'utilisation systématique du Fix My Street par les 3 personnes dédiées dans l'équipe de la STIB.
- f. Zone Stalingrad/Livraison : Est-ce que sont bien prévues des zones de livraison côté pair en phase 2. R : Oui à partir des rues transversales. Basse, Sallaert et Fontaine.
- g. Avenue de Stalingrad/divers : Demande si le garage à hauteur du 72 restera accessible une fois la phase 2 mise en place à partir du 18mars. R : Oui effectivement.

2. Mesures d'accompagnement

- a. Demande est faite de rappeler au quartier l'existence du canal de communication WhatsApp. R : Un rappel sera fait dans le prochain toute-boite. Idem au niveau de l'écran géant à hauteur du Bd Lemonnier. Engagement est pris de rappeler le mode d'emploi dans un prochain Whatsapp, de quoi pouvoir le partager l'information aux personnes intéressées qui ne seraient pas encore abonnées au système.

3. Gestion des points d'amélioration

- a. Est-ce que le nettoyage des vitrines est-il bien mis en place conformément au Pacte. R : Effectivement. 3 nettoyages sont prévus en 2022.
- b. Qu'en est-il du projet de réaménagement de le BD Jamar ? R : Bruxelles Mobilité est gestionnaire de ce projet. Une personne a été engagée avec comme mission de mener à bien un projet de réaménagement. Des réunions hebdomadaires sont désormais mises place avec l'équipe de la STIB et suivi au niveau du cabinet de tutelle de la mobilité. Un Cahier Spécial des charges est en préparation avec un volet participatif. Vu la multitudes des zones connexes (esplanade de l'Europe,...) , le but est de se limiter à la zone actuellement en chantier (Jamar et Petite Ceinture). L'objet est d'avoir un permis pour 2024